

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-129
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**OBJET : SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2024 A
ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN
DATE DU : 28 MAI 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 07 JUIN 2024

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- « CFA BTP » (Apprentis) pour un montant de 100 €
- « CLES » (80 ans libération Ville) pour un montant de 300 €
- « Karaté Do » (Rencontre ECK) pour un montant de 800 €
- « Les Fortes Têtes » (Solidaire Légion) pour un montant de 2 000 €
- « Tuamotu Pacifica » (Festival Polynésien) pour un montant de 500 €

Monsieur le Maire rappelle également à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2024 :

- une subvention de fonctionnement de 5 500 € pour l'association « Badminton ». S'agissant d'une faute de frappe elle doit être réduite de 500 € et ramenée à 5 000 €.
- une subvention de fonctionnement de 440 € pour le syndicat « CFTC », s'agissant également d'une faute de frappe elle doit être réduite de 40 € et ramenée à 400 €.

Vu la Commission des Finances en date du 29 mai 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus.

AUTORISE la réduction de la subvention 2024 Badminton de 500 € et de la CFTC pour 40 €.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2024 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

M. Pierre BARBAUD et M. Michel RATABOUIL, membres du bureau de l'association CLES, sont sortis de la salle au moment du vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 07 JUIN 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 06 JUIN 2024

Par publication le : 07 JUIN 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07 JUIN 2024

ID : 011-211100763-20240603-DB2024129-DE

